Dimanche 1er septembre 2019

VIDE GRENIER

Givrand

Stade stabilisé

9h à 18h

Infos : **06 02 29 05 80**

Restauration sur place

✂----------

Nom : ……. Prénom :……

Adresse :…….

CP :……. Ville :……Tél : …..……

Mail en majuscule :

Confirmation de réservation par mail uniquement.
(Vos coordonnées complètes sont indispensables pour valider l'inscription)

Je réserve…….. mètres (**mini 3ml**)
() Je laisse mon véhicule sur l'emplacement (**à partir de 6ml**)

Règlement à l'ordre de l'APEL école La Fontaine

……..ml x **4 € le ml** = ……€

Nom du chèque si différent de celui ci–dessus :……

Photocopie de la carte d'identité recto/verso OBLIGATOIRE

MERCI DE SIGNER AU DOS ➔➔
(**obligatoire pour valider l'inscription, s'engager à respecter le règlement**)

REGLEMENT DU VIDE GRENIER 2019 (à conserver)

1- Le vide-grenier est réservé uniquement aux particuliers
2- Pas de participation à plus de deux vide-greniers dans l'année.
3- La vente se situe sur le terrain de foot stabilisé à côté de la salle des fêtes de la commune de Givrand. **Organisateur : Apel Ecole La Fontaine**.
4- Le stationnement des véhicules des exposants s'effectuera sur le parking de la salle des fêtes sauf pour les exposants ayant réservés 6 ml, leur véhicule sera accepté sur leur emplacement (coché la case ci-contre).
5- Toute réservation ne devient effective qu'à réception du règlement et des documents complets de réservation. Date limite d'inscription **23 août 2019**
7- **L'installation des exposants s'effectuera de 6h00-8h30 et le rangement à partir de 18h**. Aucun véhicule ne pourra circuler en dehors de ces horaires.
8- Si toutefois un exposant n'est pas arrivé à 8h30, son emplacement peut-être reloué. Les organisateurs ne procèdent à aucun remboursement, même en cas d'intempéries
9-Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer.
10-La vente d'armes (couteau, fusil, arme à feu), de véhicules, de deux roues motorisées, d'animaux, de matériel neuf ou de nourriture est interdite
11- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations en tout genre et d'accident entre véhicules.
12- Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui
13- Chaque emplacement devra être nettoyé au départ de l'exposant par lui-même
14- Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. **Les exposants s'engagent à laisser le terrain propre et débarrasser de tout objet et détritus. Les organisateurs ne sont pas là pour nettoyer les emplacements.**
15- Toute personne ne respectant pas ce règlement sera exclue définitivement de notre vide grenier
16- **Le places ne sont pas attribuées d'une année sur l'autre**.

Le tout est à renvoyer à :

A.P.E.L Ecole LA FONTAINE

Vide Grenier

14 rue de l'école

85800 GIVRAND

Date et Signature